REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA REUNION

Avis de publicité
n°18/2025
Avis de publicité préalable à la délivrance d'une AOT pour la vente de fruits de saison

Autorité gestionnaire accordant l'autorisation **:**

La Direction du Développement Economique de l'Emploi et de l'Insertion

La commune de Sainte-Marie informe la population que, durant la période des fruits de saison, toute personne souhaitant procéder à la vente de ces produits sur le domaine public doit en faire la demande auprès des services compétents de la Mairie.

Fondement juridique

En application à l'article L2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques et de l'ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017, il est procédé à une publicité pour l'exploitation d'emplacements en vue de la vente de fruits de saison du 20 novembre 2025 au 31 mars 2026.

Objet : Conclusion d'une convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public

Lieu : Domaine public communal. Les emplacements sont proposés par les candidats, sous réserve de validation des services municipaux (compatibilité avec la sécurité, circulation et disponibilité du domaine public)

Forme juridique : Convention d'AOT du domaine public non constitutive de droits réels.

Conditions générales d'attribution du titre temporaire

Les autorisations sont précaires et révocables, et doivent respecter la règlementation sanitaire et commerciale en vigueur.

Toute demande devra être accompagnée (selon les cas) des pièces ci-dessous :

- Le formulaire de demande d'AOT pour la vente de fruits de saison ;
- Un extrait d'inscription au registre du commerce SIRET /Kbis (- de 3 mois) ou une carte d'affiliation à la sécurité sociale AMEXA / Agriculteur ;
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle ;
- Une pièce d'identité en cours de validité ;
- Un justificatif d'adresse (- de 3 mois) ;
- Le descriptif du projet économique précisant le lieu et la structure qui sera installée sur site (véhicule aménagé, étal, parasol etc.).

Le candidat doit remettre son dossier auprès de la Direction du développement économique, de l'emploi et de l'insertion – Service économique par courrier ou par courrier électronique, aux adresses suivantes :

Direction du développement économique de l'emploi et de l'insertion
31, rue du Centre – Local 4 Beauséjour
97438 Sainte-Marie
0262.80.02.35

Adresse électronique : nmadeleine@ville-saintemari.re

Date limite de dépôt des dossiers *: 27 février 2026*
Durée de la publicité : *du 20 novembre 2025 au 31 mars 2026*

Redevance : L'occupation donne lieu au paiement d'une redevance.

Le présent avis de publicité fait l'objet d'une publication sur le site internet www.ville-saintemarie.re à compter du 20/11/2025.